

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS  
DES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS  
DES AUTRES PERSONNELS (BIATSS), CATÉGORIE 5°  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LYON**

Scrutin du 9 avril 2019

**Le Président de l'Université de Lyon,**

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;*

*Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;*

*Vu l'arrêté du 8 mars 2019 relatif aux élections partielles de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon ;*

*Vu l'arrêté du 27 mars 2017 portant validation des candidatures ;*

*Vu l'arrêté du 4 avril 2019 de composition des bureaux de vote ;*

*Vu le procès-verbal de dépouillement ;*

*Vu l'avis favorable du comité électoral consultatif rendu le 10 avril 2019,*

**Arrête**

Sont élus, au sein de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon :

- M. Ruben VERA (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS ») ;
- Mme Stéphanie REYNAUD (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS ») ;
- M. Yann BERGHEAUD (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS »).



Lyon, le 10 avril 2019

Khaled BOUABDALLAH  
Président